

qu'on l'a fait remarquer hier, l'atmosphère où se réunit la Commission mixte internationale est embarrassante. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que de présenter une mesure qui ne produira rien de positif, mais nuira davantage aux négociations qui se poursuivent?

Pour bien saisir les données du problème, nous devons savoir à quoi on tend. Il va sans dire qu'aucun honorable député à l'esprit droit ne peut s'en prendre aux objectifs visés par le bill à l'étude sans en connaître les répercussions. Je prie les honorables députés de se reporter aux déclarations de l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) et aux citations présentées par des hommes bien au courant des détails du différend.

Il a fallu au ministre trois pages et demie du hansard pour nous exposer longuement sinon brillamment les motifs à l'origine du bill. Ce que la Chambre devait savoir, ce sont les faits qui nous valent ce tardif projet de loi. J'aimerais citer les paroles prononcées par le ministre le 4 février 1955. Ainsi qu'en fait foi la page 918 du hansard, il a dit:

On voit tout de suite qu'il faudrait une politique à courte vue pour risquer de compromettre les ressources en énergie du Canada en vue d'avantages à court terme ou d'un rendement insuffisant.

En théorie, je trouve cela très bien, mais quels sont les faits? Puis-je de nouveau citer M. Sommers qui devrait savoir ce qui en est. Dans une allocution radiodiffusée, il a dit:

La Colombie-Britannique méridionale a maintenant amplement d'énergie à sa disposition pour le maintien des industries existantes. Le sud-est de la Colombie-Britannique possède dans le bassin du fleuve Columbia une source formidable d'énergie virtuelle capable de satisfaire à tous nos besoins prévisibles. A l'heure actuelle, la région dispose d'un excédent de 75,000 kilowatts. Il y a en outre plusieurs endroits très propices à de futurs aménagements lorsque le besoin s'en fera sentir.

D'autres députés ont fait un vibrant exposé des ressources virtuelles inouïes de houille blanche, en Colombie-Britannique. Si, outre ce renseignement, nous tenions compte de nos progrès scientifiques extraordinaires dans le domaine de l'énergie atomique, nous voyons combien il est ridicule de prétendre que, dans quelques années, nous serions en quête d'énergie. Nous connaissons dès maintenant la possibilité d'aménager des usines atomiques pour la production d'énergie. A l'appui de cet avancé, je citerai un article paru à Halifax, le samedi 5 février 1955, dans la Presse associée:

La Nouvelle-Écosse songe à une usine d'énergie atomique.

La Nova Scotia Light and Power Company a déclaré qu'elle étudie la possibilité d'aménager une usine atomique qui produira de l'énergie électrique.

La nouvelle fait suite à une déclaration du premier ministre Henry Hicks à Ottawa, où il a dit que la Commission provinciale d'énergie a été invitée à envisager la construction d'une telle usine.

La société révèle qu'elle a entamé des pourparlers avec le bureau de l'Atomic Energy of Canada à Ottawa.

Elle ajoute que ces entretiens ont amené la Nova Scotia Light and Power à proposer à l'Atomic Energy of Canada que les deux sociétés construisent en commun une usine d'énergie atomique qui produira environ 20,000 kilowatts en notre province.

Le premier ministre Hicks, qui est également président de la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse, a dit que la commission avait été invitée par l'Atomic Energy of Canada à participer à la construction d'un prototype de réacteur capable de produire 20,000 kilowatts d'énergie.

Un exemple plus récent qui signale d'autres sources d'énergie électrique et d'autres projets d'usines dont la construction permettra de fournir de l'électricité aux endroits où l'on a grand besoin d'énergie a été cité dans le Times de New-York, numéro du 11 février 1955. Je cite:

Edison aménagera une usine d'énergie atomique.

Un réacteur, près de Peekskill, le premier qui soit financé par des particuliers, fournira de l'électricité à la ville.

La première usine atomique construite par des particuliers pour la production d'électricité s'élèvera près de New-York.

Il a dit que la compagnie espérait demander avant le 1^{er} avril le permis nécessaire à la Commission de l'énergie atomique. La Consolidated Edison est la première entreprise de service de ville à prévenir le Congrès de sa décision d'aller de l'avant sans aide gouvernementale depuis que la loi de 1954 sur l'énergie atomique a ouvert la voie à l'utilisation pacifique de l'atome par l'industrie privée.

Je crois que nos savants trouveront le moyen de résoudre les problèmes que pose l'utilisation de l'énergie: ils rendront possible l'emploi d'autres métaux, par exemple, et les nouveaux horizons qui s'ouvrent dans le domaine de la science permettent de songer à d'immenses possibilités. Ces ressources futures, s'ajoutant aux sources d'énergie hydro-électrique (elles ont été mentionnées) que la Colombie-Britannique pourrait utiliser, montrent qu'on doit bien peu craindre une pénurie d'énergie pour la période qu'il est présentement possible d'envisager.

Quant à la compensation à assurer, quelle solution plus logique pourrait-on proposer que celle du gouvernement de la Colombie-Britannique? M. Sommers a révélé quelle généreuse compensation serait accordée. Je cite une fois de plus un passage de la cause-radiophonique qu'il a prononcée et dans lequel il a abordé ce point précis. Il a dit:

Maintenant, que recevrons-nous de tangible en retour de l'autorisation d'emmagasiner nos excédents d'eau?

Cette province recevra d'une façon toute gratuite, 20 p. 100 de la quantité d'énergie produite aux usines américaines du cours inférieur du fleuve Columbia provenant de l'emmagasinement net de quelque trois millions de pieds-acres d'eau retenus